

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de Convocation
16 mars 2026

Présents Mesdames BEAUDET Thérèse, BLOMME Virginie, CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, DUVAL Aline, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Messieurs DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), LEROY Stéphane (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), VERHILLE Thomas (procuration à Madame DUVAL Aline).

Secrétaire Monsieur REMÉRAND Régis est élu secrétaire.

Délibération N° 15/2026

Objet de la délibération :

Désignation des délégués au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, afin de permettre la séance d'installation du SIVOM, le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, parmi le conseil municipal, deux délégués appelés à siéger au sein du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme.

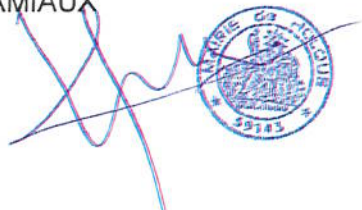
Le vote aura lieu conformément à l'article L 2121-33 du CGCT et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal procède au vote.

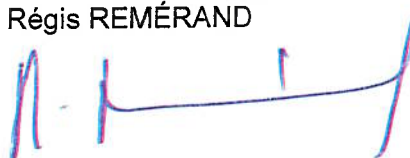
Sont alors désignés délégués titulaires au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme :
Messieurs **LAMIAUX Fabrice**, maire et **LEBRUN Alain**, maire-adjoint.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX



Le secrétaire de séance,
Régis REMÉRAND



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 26 mars 2026 et publication du 26 mars 2026

